

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 juillet 2025

Appel à la vigilance face au risque de recrudescence de rougeole

Un cas de rougeole autochtone chez un nourrisson de 23 mois a été déclaré le 17 juillet 2025. Une première depuis 2019 dans l'île, alors que la France hexagonale fait face à une recrudescence des cas depuis le début de l'année.

Dès réception du signal, des mesures de prévention et de gestion du risque sanitaire ont été mises en place par l'ARS pour prévenir d'éventuelles contaminations :

- Identification des personnes contacts et vérification de leur statut vaccinal.
- Communication à destination des professionnels de santé (médecins de ville via les URPS et le Conseil de l'ordre, services d'urgences pédiatriques et SAMU, infectiologues, structures de permanence des soins ambulatoires).

A ce jour, 16 personnes contact intra et extra-familiaux ont été identifiées : 5 adultes et 11 enfants (dont 2 non vaccinés).

Une vaccination obligatoire

La vaccination contre la rougeole est obligatoire pour tous les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018. La première dose est administrée à 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois.

Les personnes nées après 1980 devraient avoir reçu au total 2 doses de vaccin, quels que soient les antécédents vis-à-vis de la maladie.

La vaccination contre la rougeole protège de la maladie dans près de 100% des cas après 2 doses de vaccin.

Pour les personnes nées avant 1980, 1 seule dose de vaccin est recommandée. Elles peuvent vérifier leur parcours vaccinal auprès de leur médecin.

Une couverture vaccinale insuffisante à La Réunion

Selon les données épidémiologiques de Santé publique France, à La Réunion, chez le nourrisson, la couverture vaccinale à 2 doses contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est de 80%, et donc inférieure à l'objectif de 95% nécessaire pour interrompre la transmission du virus.

L'ARS La Réunion rappelle que **la vaccination est une mesure de prévention indispensable assurant une protection individuelle, mais également collective, en permettant de réduire la circulation du virus.**

Il est donc essentiel de vérifier son statut vaccinal, 2 doses étant nécessaires pour être protégé efficacement contre la rougeole. En cas de doute ou si moins de deux doses de vaccin ont été administrées, il est recommandé d'aller consulter un professionnel de santé pour procéder, si besoin, à un rattrapage conformément aux recommandations du calendrier vaccinal.



Plus d'informations sur la vaccination de la rougeole : vaccination-info-service.fr

Ce site, également disponible dans une version dédiée aux professionnels de santé, permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur une maladie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.



La rougeole, une maladie grave à forte contagiosité

Fièvre, toux, fatigue, écoulement nasal, conjonctivite, suivis d'une éruption cutanée, sont les symptômes les plus courants de la rougeole qui peut entraîner de graves complications (laryngites, otites, pneumonies...) chez l'enfant, comme chez l'adulte, en particulier chez les personnes immunodéprimées et les femmes enceintes (risque pour la mère et l'enfant à naître).

Le virus se transmettant par voie aérienne, toutes les personnes non immunisées (enfants et adultes) risquent de contracter la rougeole.

Dans une population non vaccinée, on estime qu'une **personne contagieuse peut contaminer 15 à 20 personnes**.

En cas de symptômes

Il est indispensable de consulter son médecin traitant et d'adopter les gestes barrières pour limiter la transmission du virus :

- Contacter son médecin traitant pour prendre rendez-vous, ne pas se rendre spontanément au cabinet médical ni aux urgences.
- Réduire les contacts avec d'autres personnes.
- Activer les gestes barrières : se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Aérer régulièrement les pièces dans lesquelles on se trouve.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- En complément, porter un masque quand vous présentez des symptômes.



Contacts presse

- ARS La Réunion : Service Communication - 0262 93 94 55 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr

- Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr